

MAIRIE
de



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 26 octobre 2012

L'an deux mille douze, le vingt six octobre, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaients présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Laurent MEULENYSER, Norbert GOSSE, Bertrand VACHETTE, Mmes Jeanne RENAUD, Laurence VAUVERT, Catherine LANEN.

Monsieur Didier BRILLANT donne procuration à Madame Laurence VAUVERT

Madame Nadine GOHARD donne procuration à Monsieur Daniel BOSSE

Madame Marie GARCIA donne procuration à Monsieur Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Danièle DUMONTET et Nelly MEANCE

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

Compte rendu du conseil municipal du 28 septembre : Aucune remarque
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter deux délibérations non inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil accepte ces délibérations

1. Délibération pour autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec la société LPCR pour la mise à disposition d'agents communaux :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec la société LPCR. En effet d'un commun accord entre la commune et la société LPCR, il a été décidé qu'un agent communal serait mis à disposition (iso deux), selon les mêmes conditions énoncées dans la délibération du 9 décembre 2011.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer la nouvelle convention

2. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer une convention avec la ville de Beynes concernant le bail de Mortemai : Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec la ville de Beynes pour le bail de Mortemai. Il rappelle que la commune de Thiverval-Grignon est propriétaire de l'aérodrome de « Beynes-Thiverval », dont le site de « Mortemai », sur lequel la ville de Beynes possède des aménagements et structures qu'elle utilise depuis de nombreuses années. La vente de ce site a été proposée à la ville de Beynes qui préfère un bail. Une convention a donc été rédigée.

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à signer la dite convention

ORDRE DU JOUR :

3. Délibération pour autoriser monsieur le Maire à signer un avenant au contrat du cabinet d'architecte : Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer un avenant au contrat du cabinet d'architecte LEQUILLER, celui-ci étant décédé. Il explique que le cabinet d'architecte a été repris par son associé Amina HURET. L'avenant concerne le changement de nom du cabinet.

A l'unanimité, le Conseil autorise monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat

4. Délibération pour l'attribution des marchés pour les travaux d'aménagement des abords de la mairie et de l'école : Monsieur le Maire explique que suite à l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement des abords de la mairie et de l'école.

- Pour les travaux de gros œuvre, l'entreprise JDS, pour un montant de 57 318 euros HT
 - Pour les travaux de serrurerie, l'entreprise JDS, pour un montant de 24 600 euros HT
 - Pour les travaux d'électricité, l'entreprise Elec 3D, pour un montant de 8 670 euros HT
- Ces montants sont en deçà de l'estimation initiale

A l'unanimité, le Conseil approuve l'attribution des marchés

5. Délibération pour le transfert du budget d'assainissement au SIA : Monsieur le Maire explique que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) qui regroupe les communes de Thiverval-Grignon, Feucherolles et Chavenay, a pour objet l'assainissement collectif ainsi que le contrôle des installations relevant de l'assainissement non-collectif.

Au regard de la délibération en date du 27 mars 2009, il convient de supprimer le budget assainissement de la commune et de procéder au transfert de celui-ci au SIA.

A l'unanimité, le Conseil décide de clôturer le budget assainissement de la commune pour le transférer au Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Informations du Maire

Il fait part au conseil municipal du rapport annuel de « Cœur d'Yvelines.

Il informe que ce rapport est consultable en mairie.

Tour de table

Monsieur BOSSE informe qu'il n'a toujours pas de réponse de la DDE pour la commission de sécurité routière, alors qu'il les relance régulièrement. Laurent MEULENYSER dit qu'il y a urgence de régler ce problème, les voitures allant beaucoup trop vite dans le village.

Il est décidé que, même sans le rapport de la DDE, la commission se réunira pour prendre des décisions.

Laurence VAUVERT informe que le conseil d'école a eu lieu et s'est très bien passé. 26 enfants en maternelle et 63 en primaire sur trois classes. Des potagers seront aménagés dans les écoles.

Catherine LANEN demande s'il est possible de mettre le trésor de l'église dans une vitrine visible de tous. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas d'objection à cela.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 21h 35